

Pas de pénurie comme chez nos voisins

En France, des parents doivent parfois attendre neuf mois avant de faire vacciner leur enfant contre la coqueluche. Et chez nous ?

● **Caroline DESORBAY**

Panique chez nos voisins français. Des parents doivent parfois attendre plusieurs mois pour protéger leur bambin de la diphtérie, du tétanos, de la coqueluche et de la polio. En cause, la pénurie du vaccin Tetravac, fabriqué par la firme française Sanofi, en rupture de stock depuis février dernier.

Le ministère de la Santé français a fait appel aux laboratoires GSK en Belgique pour lui fournir l'Infanrix-hexa qui protège aussi, en plus des quatre maladies citées ci dessus, de l'hépatite B et de l'*Haemophilus influenzae* de type b (Hib), cause fréquente de méningite.

À quoi est due cette pénurie ? À l'exigence extrême des

contrôles de validation avant autorisation des lots de vaccin en particulier pour les composants coqueluche. À l'augmentation de la demande mondiale en raison notamment d'une épidémie de coqueluche qui a sévi aux États-Unis et en Europe en 2012-2013. À de longs délais de production et de vérification : 18 mois pour qu'un nouveau lot soit mis sur le marché.

Le Repevax comme solution de rechange

Chez nous, pas de pénurie à l'horizon parce que le Tetravac n'est pas recommandé pour vacciner les enfants à 2, 3, 4 et 15 mois. Le Conseil supérieur de la santé lui préfère l'Hexyon qui, depuis le 1^{er} septembre, remplace à l'identique mais pour un coût moindre l'Infanrix-hexa.

Le Tetravac n'entre en piste que pour le rappel effectué à l'âge de 5-6 ans mais il a tout de même fallu s'adapter. « *Nous avons donné à nos vaccinateurs la possibilité d'utiliser un autre vaccin à la place du Tetravac, il s'agit du Repevax. Ce dernier convient parfaitement pour un rappel mais n'est pas re-*

commandé chez nous pour une primo-vaccination », explique le Dr Serge Carabin, directeur général de la cellule Santé à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci distribue chaque année 400000 doses de vaccins, administrées gratuitement aux enfants de 0 à 18 ans.

En France, la pénurie s'explique aussi parce que 10 % des parents refusent le vaccin contre l'hépatite B à cause des effets secondaires potentiels (sclérose en plaques...) même si ceux-ci ont été démentis par plusieurs études. Quid pour les parents belges qui partagent les mêmes craintes ? « *Ils peuvent toujours s'arranger avec leur médecin traitant pour faire un autre vaccin mais ce sera alors à leurs frais* », précise le Dr Carabin.

Pour rappel, en Belgique, seul le vaccin contre la poliomyélite est légalement obligatoire mais, dans les faits, impossible de trouver une place dans un lieu d'accueil agréé si votre enfant n'est pas immunisé contre la diphtérie, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae*, la rougeole, la rubéole et les oreillons. ■